

Sous direction opérations
Groupement Gestion des risques
Réf : 2025/860

**Arrêté du 1^{er} janvier 2026
relatif aux listes d'aptitude opérationnelle par spécialité**

Le préfet du Tarn,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 6 juillet 2000 modifié portant règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours du Tarn ;
Vu le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu le décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu le décret n° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2022 relatif à la désignation et aux missions des référents de spécialités mentionnés à l'article R. 722-1 du code de la sécurité intérieure ;
Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} janvier 2025 relatif aux listes d'aptitudes opérationnelles par spécialité ;

Pour la spécialité « risques chimiques et biologiques » :

Vu le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;
Vu la visite médicale et les résultats des examens complémentaires effectuées conformément à l'arrêté du 6 mai 2000.

Pour la spécialité « USAR – Unité de sauvetage, d'appui et de recherche » :

Vu l'arrêté du 8 avril 2003 fixant le guide de référence relatif au sauvetage déblaiement actualisé en date du 26/06/2020 ;
Vu le guide de doctrine opérationnelle « interventions en milieu effondrés ou instables » de septembre 2021 ;
Vu l'engagement du SDIS du Tarn au sein du détachement USAR accréditée INSARAG sous l'appellation FRA-10 ;
Vu les attestations de formation délivrées par l'ECASC (école d'application de la sécurité civile) à l'issue des formations Risques Bâtimentaires.

Pour la spécialité « secours subaquatiques » Scaphandrier Autonome Léger (SAL) :

Vu le décret 2011-45 du 11 janvier 2011 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2014 fixant le référentiel emploi, activités, compétences « intervention, secours, et sécurité en milieu aquatique et hyperbare » ;

Vu le résultat des examens médicaux pratiqués par les médecins du SDIS 81 qualifiés en médecine de la plongée ;

Vu le contrôle technique réalisé le 17 juin et le 23 juin 2025 sous la responsabilité du lieutenant Régis TESSON, conseiller technique S.A.L. n° 05-PLG3/2/ECASC/1 du SDIS du Tarn ;

Vu le stage qualifiant les personnels en plongée à moins 30 mètres et 50 mètres, effectué du 17 au 27 juin 2025 à LA LONDE LES MAURES ;

Vu les livrets individuels de scaphandrier autonome léger visés par le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn.

Pour la spécialité « Sauvetage aquatique SAV – Fort courant - inondation » :

Vu l'arrêté du 4 novembre 2002 fixant le guide national de référence relatif au sauvetage aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2014 portant modification du règlement opérationnel du SDIS du Tarn ;

Vu le contrôle technique effectué le 16 octobre 2025 sous la responsabilité du conseiller technique secours nautiques (SAL/SAV) du SDIS du Tarn, le lieutenant Régis TESSON.

Pour la spécialité « Prévention » :

Vu l'arrêté du 25 janvier 2006 fixant le guide national de référence relatif à la prévention ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR : IOCE1108242C du 23 mars 2011 relative à la réalisation des missions de recherche des causes et circonstances d'incendie (RCCI) par les services d'incendie et de secours.

Pour la spécialité des « systèmes d'information et de communication » :

Vu l'arrêté du 13 décembre 2016 relatif à la formation aux systèmes d'information et de communication.

Pour la spécialité « télépilote de drone » :

Vu le manuel d'exploitation du SDIS du Tarn ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139.

Pour la spécialité « risque animalier » :

Vu la loi dite « Matras » n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 ;

Vu le stage qualifiant les personnels.

Pour la spécialité « Équipier brûlage dirigé (RTBDM1) » :

Vu la loi du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt (L 321-12 du code forestier) ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 mars 2004 relatif à la formation et à la validation des acquis des personnes responsables des travaux de brûlage dirigé et/ou d'incinération ;

Vu la circulaire du 31 août 2004 qui précise les modalités de mise en œuvre de la formation et de la validation des acquis des personnes responsables des travaux de brûlage dirigé et/ou d'incinération, réalisés au titre de la prévention des incendies de forêt.

Pour la spécialité « Via Ferrata » :

Vu le guide de techniques opérationnelles sauvetages et mises en sécurité ;

Vu le guide de doctrine opérationnelle interventions en milieu périlleux et montagne ;

Vu le guide de technique opérationnelle secours en milieu périlleux et montagne ;

Vu le guide départemental équipier Via Ferrata du 27 février 2025 ;

Vu le RIOFE Via Ferrata du 15 octobre 2024.

Pour la spécialité « Secours en milieu périlleux et montagne » :
Vu le guide national de référence relatif au GRIMP du 26/06/2020.

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours

ARRÊTE

Article 1^{er}: La liste des spécialistes dans le domaine des **risques chimiques et biologiques** aptes pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier – chef d'équipe Reconnaissance (RCH 1)	ANTUNES	Christian	Castres
	AYRAL	Bastien	Albi
	BASTOS	Fabien	Castres
	BEGLIOMINI	Armand	Albi
	BURGUIERE	David	Etat-major
	CARAYON	Franck	Castres
	CAUSSE	Stéphane	Albi
	CLEMENT	Flavien	Albi
	ENJALBERT	Olivier	Castres
	FERRE	Christophe	Castres
	GAUBERT	Julien	Albi
	GRANIER	Jonathan	Albi
	GUENIER	Stéphanie	Albi
	GUENIN	Bruno	Castres
	GUERARD	Charles-Henry	Castres
	HABERZETTEL	Romain	Etat-major
	HERAIL	Grégory	Réalmont
	HERAIL	Nicolas	Albi
	HOUZE	Gwénaël	Albi
	JEANJEAN	Christophe	Castres
	JULIEN	Pascal	Etat-major
	LARROQUE	Lucas	Albi
	LOURMIERES	Kentin	Albi
	MARC	Laurent	Castres
	MARQUES	Frédéric	Castres
	MATHA	Mikaël	Groupement Nord
	MORALES	Eric	Albi
	PAYRASTRE	Jérôme	Albi
	POUSSE	Cédric	Albi
	RABAUD	Bastien	Castres
	RENARD	Valentin	Graulhet

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier – chef d'équipe Reconnaissance (RCH 1)	REY	Sylvain	Castres
	ROCCATI	Aymar	Albi
	RUFFEL	Pascal	Albi
	SAUX	Stéphane	Albi
	THIEL	Léo	Albi
	TUBIA	Thierry	Castres
	VALAT	Romain	Castres
	VIDAL	Patrick	Castres
	ZALAWA	Fabrice	Castres
	ZAMOLO	Gaël	Castres
Chef d'équipe Intervention (RCH 2)	ALIBERT	Patrick	Groupement Nord
	ANGLES	Anne	Etat-major
	AVEROUS	Julien	Castres
	BASCOUL	Pascal	Gaillac
	CADARS	Laurent	Albi
	CALVO	Jérôme	Gaillac
	CASTELBOU	Quentin	Carmaux
	CEBULA	Yvan	Albi
	CHIHA	Karim	Mazamet
	DALMAU	Hugo	Mazamet
	DOUGNAC	Christophe	Etat-major
	DUPRE	Yann	Mazamet
	DURAND	Julien	Etat-major
	DURAND	Nicolas	Albi
	GAREL	Damien	Mazamet
	GUMIERO	Xavier	Etat-major
	KLINSKI	Jean-Louis	Labruguière
	LANDES	Guillaume	Lacaune
	LELIEVRE	Jérôme	Albi
	LEVALLOIS	Lionel	Lacaune
	MARRE	Christophe	Gaillac
	MAUREL	Mélanie	Etat-major
	MERLET	Loïc	Etat-major
	MIRA	Sébastien	Mazamet
	NOYER	Bruno	Albi
	OURZIK	Mickaël	Carmaux
	PETIT	Grégory	Graulhet
	RODIERE	Cyril	Albi
	ROUCAYROL	Loïc	Castres
	SIGUIER	Philippe	Groupement Ouest

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Chef d'équipe (RCH 2)	SOULARD	Guillaume	Etat-major
	TOULZE	Anthony	Castres
	VERGNES	Julien	Albi
	VIERA	Stéphane	Albi
	ZABKA	Mathieu	Castres
Chef de CMIC (RCH 3)	ANDRIEU	Cyril	Etat-major
	BEAU	Jean-Marie	Etat-major
	CAMP	Benoit	Groupement Sud
	CARLIER	David	Etat-major
	GOULESQUE	Romain	Albi
Conseiller technique	RUL	Flavien	Etat-major
	GAUBERT	Jimmy	Etat-major
Référent	BEAU	Jean-Marie	Etat-major

Article 2 : La liste des spécialistes dans le domaine **USAR (Unité de Sauvetage, d'Appui et de Recherche – ex sauvetage déblaiement) et risque bâtimen**taire aptes pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS	INSARAG
Équipier (USAR 1)	AUDOYE	Fabien	Albi	X
	AYMERIC	Alain	Etat-major	
	AZEMA	Jordan	Mazamet	
	BARBELIN	Tanguy	Castres	X
	BARDOU	Christian	Graulhet	
	BARDOU	Valentin	CTAU/ALBI	X
	BEGLIOMINI	Armand	Albi	
	BEZIAT	Christophe	Castres	
	BEZIAT	Laurent	Lavaur	X
	BLANC	Yann	Albi	X
	BOVADILLA	Stéphane	Saint-Sulpice	X
	BOYER	Fabien	Gaillac	X
	BRICAUD	Pierre	Réalmont	X
	BRUGUIERE	Stella	Gaillac	X
	CALMET	Nicolas	Albi	X
	CARCANADE	Brice	Castres	X
	CARLIER	David	Etat-major	X
	CATHALA	Jérémy	Mazamet	X
	CHAPOT	Stéphane	Lavaur	X

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS	INSARAG
Équipier (USAR 1)	COLL	Yannick	Vaour	
	COMBES	Joël	Labruguière	
	DAZIN	Pierre	Etat-major	X
	DEWAILLY	Thomas	Mazamet	X
	DUPRE	Yann	Mazamet	
	FABRIES	Dominique	Graulhet	X
	FAIVRE	Sidney	Albi	
	FERRE	Christophe	Mazamet	X
	FONTES	Céline	Albi	X
	GAREL	Damien	Mazamet	
	GAUCHER	Thomas	Albi	
	GLORIES	François	Graulhet	
	GOUTTARD	Nicolas	CTAU/ALBI	X
	GUENIER	Stéphanie	Albi	
	GUENIN	Bruno	Castres	
	JEANJEAN	Christophe	Lavaur	X
	LACROIX	Suellen	Gaillac	X
	LELIEVRE	Mickael	Albi	X
	LESIMPLE	Nicolas	Gaillac	X
	LHUILLERY	Sébastien	Graulhet	
	LOUPIAC	Florian	Graulhet	
	LOUVIOT	Cédric	Lavaur	
	MAURIES	Matthieu	Carmaux	
	MICALEFF	Frédéric	Soréze	
	MIRA	Sébastien	Mazamet	
	MONCHAUX	Fabien	CTAU	X
	MORA GARCIA	Daniel	Gaillac	X
	PARRA	Francis	Albi	
	PELISSIER	Laurent	Albi	
	PETIT	Grégory	Castres	X
	PHILIPPONNET	Bruno	Castres	
	POUSSE	Cédric	Albi	X
	PUJOL	Florent	Lavaur	
	RABAUD	Bastien	Castres	
	SAVIGNY	Jean-Marie	Lavaur	
	SPAY	Laurent	Etat-major	
	VALETTE	Romain	Mazamet	
	VIDAL	Patrick	Castres	
	VIEU	Guillaume	Albi	
	ZAMOLO	Gaël	Castres	

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS	INSARAG
Équipier (USAR 1) ISPV	AINS	Mélanie	Lavaur	X
	BERAL	Céline	Carmaux	X
	BOUTY	Virginie	Saint-Juéry	X
	LAURENCE-PY	Isabelle	Saint-Sulpice	X
	POUX	Christel	Puylaurens	X
	TRUQUET	Stéphanie	Gaillac	
Vétérinaire (USAR 1)	LOMBARD	Magali	Albi	
Chef d'unité (USAR 2)	BASTOS	Fabien	Castres	X
	BOURLIER	Aloïs	Albi	X
	CALIMACHE	Jean-Marc	Castres	
	CARAYON	Franck	Castres	X
	COLOM	Vincent	Etat-major	X
	COUQUET	Olivier	Groupement Sud	X
	COUZINIE	Christophe	Mazamet	X
	DECLOITRE	Franck	Castres	X
	GARCIA	Fabien	Albi	X
	GOUINEAU	Olivier	Etat-major	X
	GUERARD	Charles-Henry	Castres	X
	JOUET	Pierre	Castres	X
	JUAN	Philippe	Labruguière	X
	MIELKO	Olivier	Lacaune	X
	OURZIK	Mickaël	Carmaux	X
	RESSE	Emmanuel	Lavaur	
	VERGNES	Julien	Albi	X
Chef de section (USAR 3)	CAMP	Benoit	Groupement sud	X
	ESLAN	Sylvain	Etat-major	X
	LOURMIERES	Stéphane	Gaillac	X
	MATHA	Mikaël	Groupement Nord	X
	SIGUIER	Philippe	Etat-major	X
Référent départemental	ESLAN	Sylvain	Etat-major	X

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Expert risque bâimentaire Formation ECASC	CAMP	Benoit	Groupement Sud
	COUZINIE	Christophe	Mazamet
	COLOM	Vincent	Etat-major
	ESLAN	Sylvain	Etat-major
	GOUINEAU	Olivier	Etat-major
	JOUET	Pierre	Castres
	LOURMIERES	Stéphane	Gaillac
	MATHA	Mikaël	Groupement Nord
Formation départementale	CALIMACHE	Jean-Marc	Castres
	CARLIER	David	Etat-major
	COUQUET	Olivier	Groupement Sud

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Expert risque bâtimentaire	DIAZ	Jean-Paul	Gaillac
Formation départementale	JUAN	Philippe	Labruguière
	MARTY	David	Groupement Ouest
	OLIVARES	David	Etat-major
	SAUNAL	Patrice	Etat-major
	SIGUIER	Philippe	Etat-major

Article 3 : La liste des spécialistes dans le domaine des **secours subaquatiques SAL (Habilitation 30 mètres)** aptes pour l'**année 2026** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Scaphandrier autonome léger (SAL 1)	AUDOYE	Fabien	Albi
	BERBIGUIER	Maxime	Castres
	CASSAYRE	Sébastien	Albi
	COSTE	Cyril	Réalmont
	CLEMENT	Flavien	Albi
	HEREN	Nicolas	Lavaur
	MALGOUYRES	Clément	Albi
	NADAI	Sylvain	Castres
	ROCCATI	Aymar	Albi
	SAUNAL	Patrice	Etat-major

Article 4 : La liste des spécialistes dans le domaine des **secours subaquatiques SAL (Habilitation 50 mètres)** aptes pour l'**année 2026** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Chef d'unité (SAL 2)	AYRAL	Jérôme	Graulhet
	BARDOU	Wilfried	Albi
	CARAYON	Yann	Castres
	FIEU	Alexandre	Carmaux
	POUPOUNOT	Bertrand	CTAU/Carmaux
Conseiller technique (SAL 3)			
Conseiller technique départemental (CTD SAL 3)	TESSON	Régis	Etat-major
Conseiller à la prévention hyperbare (SAL 3)			
Conseiller technique secours nautique			

Article 5 : La liste des spécialistes dans le domaine du **sauvetage aquatique SAV « Fort courant inondations »** aptes pour **l'année 2026** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
SAV 1 « Fort courant inondations »	AUDOYE	Fabien	Albi
	AYRAL	Jérôme	Castres
	BARDOU	Wilfried	Albi
	BERBIGUIER	Maxime	Castres
	CASSAYRE	Sébastien	Albi
	CARAYON	Yann	Castres
	CLEMENT	Flavien	Albi
	COSTE	Cyril	Réalmont
	FIEU	Alexandre	Carmaux
	HEREN	Nicolas	Lavaur
	MALGOUYRES	Clément	Albi
	NADAI	Sylvain	Castres
	POUPOUNOT	Bertrand	CTAU/Carmaux
	ROCCATI	Aymar	Albi
	SAUNAL	Patrice	État-major
	TESSON	Régis	État-major

Article 6 : La liste des spécialistes dans le domaine de la **prévention** aptes pour **l'année 2026** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Préventionniste (PRV 2)	DARBLADE	Gilles	Groupement Sud
	DIAZ	Jean-Paul	Groupement Ouest
	DURAND	Julien	Etat-major
	GAU	Christophe	Etat-major
	GOULESQUE	Romain	Albi
	JOUET	Pierre	Castres
	MARTY	David	Groupement Ouest
	MATHA	Mikael	Groupement Nord
	MAUREL	Mélanie	Etat-major
	OLIVARES	David	Etat-major
	SAUNAL	Patrice	Etat-major
	SIGUIER	Philippe	Etat-major
	SOULARD	Guillaume	CTAU
	THOMAS	Hervé	Etat-major

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Préventionniste (PRV 3)	HERREBOUDT	Rodolf	Etat-major
Responsable dptal	OLIVARES	David	Etat-major
Sapeur-pompier Investigateur RCCI	GAU	Christophe	Etat-major
	OLIVARES	David	Etat-major
	SAUNAL	Patrice	Etat-major
	SIGUIER	Philippe	Etat-major
	SOULARD	Guillaume	CTAU
	THOMAS	Hervé	Etat-major

Article 7 : La liste des spécialistes dans le domaine des **systèmes d'information et de communication** aptes pour **l'année 2026** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Officiers des systèmes d'information et de communication	ANDRIEU	Cyril	État-major
	BEAU	Jean-Marie	État-major
	CNOCQUART	Philippe	État-major
	GIROIR	Stéphane	État-major
	MARTIEL	Guy	État-major
	MASSOL	Laurent	Groupement Nord
COMSIC	SOULARD	Guillaume	État-major

Article 8 : La liste des spécialistes dans le domaine **du télépilotage de drones** aptes pour **l'année 2026** est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Télélificateurs – Chefs d'unité « drones »	CARLIER	David	Etat-major
	CRISTOL	Michel	Albi
	FERRIE	Yannick	Sorèze
	FOCKAERT	Luc	Brassac
	GAU	Guillaume	Graulhet
	GOZZER	Christian	Graulhet
	GUILHOU	Benoit	Castres
	MEDINA	Stéphane	Castelnau
	MOREL	Christophe	Etat-major
	PICHON	Sylvain	État-major
	POUYOL	Laurent	Albi
	SPAY	Laurent	État-major
	ZAMOLO	Gaël	Castres
Référent départemental de spécialité « drones »	CARLIER	David	Etat-major

Article 9 : La liste des spécialistes dans le domaine **du risque animalier** aptes pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Niveau 1	BOYALS	Fabien	Saint-Sulpice
	CAVAILLES	Johan	Gaillac
	COSTE	Cyril	Réalmont
	EMERIAU	Nicolas	Lacaune
	GARCIA	Fabien	Albi
	GORUMANEL	Nicolas	Salvagnac
	GUY	Quentin	Albi
	JULIEN	Jérôme	Lacrouzette
	LELIEVRE	Mickaël	Albi
	MIQUEL	Olivier	Sorèze
	SAUX	Stéphane	Albi
	SIMON	Charlotte	Lacaune
	SIRE	Jérôme	Gaillac
	TROUILLEZ	Romuald	Carmaux
	VIDAL	Jean-François	CTAU
	WARD	Eric	Cahuzac
Niveau 2	FERAL	Etienne	Carmaux
	LASSERRE	Olivia	Albi
	MATHIEU	Laurent	Salvagnac
	METZ	David	Brassac
Niveau 3	DECLOITRE	Franck	Castres
	GOUINEAU	Olivier	État-major
	VANDEWALLE	Nicolas	Albi
Référents	GOUINEAU	Olivier	État-major
	LOMBARD	Magali	Albi

Article 10 : La liste des spécialistes dans le domaine « **équipier brûlage dirigé (RTBDM1)** » aptes pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier brûlage dirigé	AVEROUS	Julien	Etat-major
	COMBES	Joël	Labruguière
	DARBLADE	Gilles	Groupement Sud
	DURAND	Nicolas	Albi
	GIRAUDET	Bruno	Lisle-sur-Tarn
	LANDES	Guillaume	Lacaune
	MOUTON	Frédéric	Sorèze

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier brûlage dirigé	OLIVARES	David	Etat-major
	PINEL	Yoann	Saint-Sulpice
	REBELO	Virgile	Dourgne
	ROUMEGAS	Benjamin	CTAU
Référents	OLIVARES	David	Etat-major
	DARBLADE	Gilles	Groupement Sud

Article 11 : La liste des spécialistes dans le domaine « **Via Ferrata** » aptes pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier Via Ferrata	ALBERTS	Evann	Dourgne
	ALBERT-CHABBAL	Florian	Dourgne
	AUREGLIA	Yoann	Castres
	AZEMA	Jordan	Mazamet
	BARDOU	Christian	Graulhet
	BASTOS	Fabien	Castres
	BEGLIOMINI	Armand	Albi
	BEILLARD	Adrien	Dourgne
	BISPO	Serge	Mazamet
	CATHALA	Jérémy	Mazamet
	CATHALA	Romain	Mazamet
	CHAUBET	Paul	Dourgne
	CHIHA	Karim	Mazamet
	COLLOT	Adrien	Dourgne
	COUZINIE	Christophe	Mazamet
	CRUZEL	Aymeric	Sorèze
	DALMAU	Hugo	Mazamet
	DECLOITRE	Franck	Castres
	DESTER	Danny	Sorèze
	DEWAILLY	Thomas	Mazamet
	ESCANDE	Bastien	Dourgne
	ESCUDIE	David	Mazamet
	FERRE	Christophe	Mazamet
	FOLTETE	Didier	Mazamet
	FORTANIER	Gabin	Mazamet
	GALIBERT	Aymeric	Sorèze
	GAREL	Damien	Mazamet
	GRAND	Thomas	Mazamet
	GUENIER	Stéphane	Albi
	GLORIES	François	Graulhet

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Équipier Via Ferrata	HAVARD	Gabriel	Sorèze
	HOCHART	Jérémy	Mazamet
	JAJIM	Brahim	Mazamet
	LACAU	Bastien	Sorèze
	LAURENT	Camille	Mazamet
	LECOINTE	Kenny	Mazamet
	LE DEAUT	Alan	Mazamet
	LEDOUX	Mélia	Dourgne
	LUGAT	Maxime	Sorèze
	MAUSSANG	Florence	Dourgne
	MARCQ	Quentin	Mazamet
	MARPEAU	Caroline	Sorèze
	MICALLEF	Frédéric	Sorèze
	PETIT	Grégory	Graulhet
	PHILIPPONNET	Bruno	Castres
	RODRIGUEZ	Stéphen	Mazamet
	SAULIERE	Pierre	Mazamet
	SELLIN	Yann	Mazamet
	SICARD	Christophe	Mazamet
	SITKO	Sylvain	Sorèze
	SOUTADE	Manon	Dourgne
	VIDAL	Patrick	Castres
Référents	ALBERTS	David	Dourgne
	CAMP	Benoit	Groupement sud
	CARAYON	Yann	Castres
	ESTEVES	Nicolas	Mazamet
	GUILHOU	Benoit	Castres
	GUILHOU	Gauthier	Mazamet
	KADAI	Sandy	Mazamet
	MOUTON	Frédéric	Sorèze
	REBELO	Virgile	Dourgne
Référents	COUQUET	Olivier	Groupement sud
	VALETTE	Romain	Mazamet

Article 12 : La liste des spécialistes dans le domaine « **Secours en milieu périlleux et montagne** » aptes pour l'année 2026 est arrêtée comme suit :

Emploi tenu et formation détenues	Nom	Prénom	CIS
Chef d'unité (IMP 3)	ALBERTS	David	Dourgne
Référent départemental	COUQUET	Olivier	Groupement Sud

Article 13 : M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Tarn, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet du SDIS.

A Albi, le

23 DEC. 2025

Le Préfet



Simon BERTOUX

Délais et voies de recours – La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès (au choix selon le signataire de l'arrêté) du Ministre chargé de (saisir le domaine) ou du Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)".